

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ARRÊTÉ

PORTANT NOMINATION DES PRÉSIDENTS ADJOINTS DE JURY
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
OPTION GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU (GEMEAU) POUR LA SESSION 2018

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET,

Vu le décret n° 89-201 du 4 avril 1989 portant règlement général du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture

Vu l'arrêté du 12 juillet 2012 portant création du Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Maîtrise de l'Eau

Vu l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 24 juillet 2017 portant nomination des présidents de jury des examens du Brevet de Technicien Supérieur Agricole pour la session 2018

ARRETE

Article 1 : Est nommé, par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Président** du jury Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) option Gestion Maîtrise de l'Eau

- **Monsieur Didier PINÇONNET**

Article 2 : Sont nommés **Présidents Adjoint**s de jury du Brevet de Technicien Supérieur Agricole option Gestion et Maîtrise de l'Eau :

- **Monsieur CHEVALIER Laurent**
- **Monsieur CREMILLIEU Alban**
- **Madame GAST Fadia**
- **Madame JEAUDEAU Marie Line**
- **Monsieur FARKHANI Bagdad**
- **Monsieur OURABAH Riadh**
- **Monsieur RIOT Stéphan**
- **Madame TELLIEZ Marion**
- **Monsieur SORIN Jacky**

Article 3 : Les présidents adjoints du jury sont chargés du suivi des établissements conformément à la répartition décrite au tableau joint en annexe

Article 4 : Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement et les chefs d'établissement où est dispensée la formation du BTSA Option Gestion et Maîtrise de l'eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 5 : Le présent arrêté est publié sur le site de la DRAAF Occitanie

Fait à Toulouse, le 10 novembre 2017

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de la Région OCCITANIE

Le Directeur Régional Adjoint

Bruno LION

Pascal LAUGIER